

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 28 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de réunions du n°02 rue des Mollus, sous la présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.

Présents : Claudine GEORGES-LECOMTE, Fabienne LANGRAND, Jean-Marie DUCHENE, Jean-Claude CAROUX, Bernard HAMARD, Thierry NOZIERES, Florence BILLAULT-FRANCOIS, Annie TOULLIC, Didier PICARD.

Absents excusés : Nelly CORDEAU (pouvoir à Florence Billault-François), Christian BLIN (pouvoir à Jean-Marie Duchêne), Catherine BIRONNEAU (pouvoir à René Béguin).

Absents : Pauline PETIT, Yann BERRUET, Virginie WILHELM.

ALIGNEMENT PARCELLE ZE N°468 RUE PRUDENT HARRY

Le conseil municipal **DECIDE** de procéder à l'alignement de la propriété du n°17 rue Prudent-Harry, cadastrée section ZE n°468, **DECIDE** d'acquérir la surface nécessaire à la mise en alignement.

ALIGNEMENT PARCELLE ZP N°919 RUE DE LA PREVAUDERIE

Le conseil municipal, considérant les nouvelles limites de terrain des propriétés n°07 et n°09 rue de la Prévauderie, considérant l'attribution d'un numéro cadastral pour la parcelle attribuée à la commune pour mesure d'alignement, **VALIDE** la mise en application de l'alignement des propriétés n°07 et n°09 rue de la Prévauderie, **VALIDE** l'attribution de la nouvelle parcelle à la commune de Corquilleroy, cadastrée section ZP n°919.

MISE A ENQUETE PUBLIQUE VENTE DU CHEMIN DU BOUZOUER

Le conseil municipal, **CONSTATE** la désaffectation du chemin rural dit du Bouzouer, **DECIDE** le lancement de la procédure de cession de ce chemin rural prévue par l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime, **AUTORISE** le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil municipal **APPROUVE** la répartition suivante des sièges au sein du Conseil communautaire de l'Agglomération Montargoise à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2020 :

-Amilly	10 sièges
-Cepoy	3 sièges
-Châlette sur Loing	10 sièges
-Chevillon sur Huillard.....	2 sièges
-Conflans.....	1 siège
-Corquilleroy.....	3 sièges
-Lombreuil	1 siège
-Montargis.....	12 sièges
-Mormant sur Vernisson.....	1 siège
-Pannes	4 sièges
-Paucourt	1 siège
-Saint Maurice sur Fessard	1 siège
-Solterre.....	1 siège
-Villemandeur	6 sièges
-Vimory	1 siège

Soit ... 57 sièges

ETUDES SURVEILLEES – PROJET DE MISE EN ŒUVRE RENTREE 2019

Le conseil municipal, **VOTE** la mise en place d'études surveillées à la rentrée scolaire 2019-2020, **DECIDE** de rémunérer les enseignants qui assurent la surveillance de ces études selon les tarifs réglementés, **DECIDE** de facturer aux familles concernées la répartition de la rémunération versée aux enseignants.

TRANSPORT SCOLAIRE DE BUGES VERS L'ECOLE DU BOURG RESULTAT DE L'ETUDE

Le conseil municipal prend connaissance de l'étude réalisée suite à la demande de parents d'élèves d'organiser un transport scolaire des différents lieux-dits de la commune vers l'école du Bourg.

La dépense s'avère beaucoup trop onéreuse, mais une solution alternative pourra être proposée : l'application « Cma bulle », plateforme d'autopartage et de covoiturage permettant aux familles de mutualiser en toute sécurité les déplacements scolaires et extrascolaires de leurs enfants grâce à cette application de mise en relation.

QUESTIONS DIVERSES

SUBVENTION DU DEPARTEMENT 2020

Le maire expose à l'assemblée que le département demande actuellement le dépôt des dossiers de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets de l'exercice 2020 en raison des élections municipales de mars 2020.

La commission des travaux étudiera au plus tôt les projets qui pourront être présentés : réfection de la toiture du bâtiment de l'accueil périscolaire, aménagements de voirie.

BARNUM – VENTE A LA COMMUNE DE PANNES

Le maire rappelle que par délibération en date du 15 mai 2019, le conseil municipal a voté la vente du grand barnum à la commune de Cepoy. La transaction n'ayant pas eu lieu la délibération doit être annulée.

La commune de Pannes se porte à son tour acquéreur du barnum.

Le conseil municipal, **ANNULE** la délibération n°2019-040 en date du 15 mai 2019, **VOTE** la vente du barnum à la commune de Pannes pour la somme de 2 500 euros,

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS « LES PLESSIS »

Le conseil municipal **APPROUVE** la convention présentée par ENEDIS pour la servitude de passage d'un câble HTA souterrain sur les parcelles appartenant à la commune de Corquilleroy, cadastrées section AE n°63 et 383.

MOTION DE L'AME POUR LE MAINTIEN DU TRIBUNAL DE MONTARGIS

Le conseil municipal **APPROUVE** la motion présentée par l'Agglomération Montargoise demandant le maintien plein et entier du Juge d'Instruction à Montargis, ainsi que de l'ensemble des services de l'instruction.